

**Service instructeur**  
Direction du Patrimoine Départemental  
et du Droit des Sols

N° 3e/136-07

**Service consulté**  
Direction des Routes  
et des Transports

**ROUTES DEPARTEMENTALES**  
**B051 - Acquisitions de terrains de voirie**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'approuver les acquisitions de terrains liées aux opérations de la voirie départementale. Le montant de ces transactions immobilières s'établit comme suit : Acquisition : 5 796, 61 €.*

En vertu des dispositions législatives actuellement en vigueur, toute opération immobilière concernant le Département du Haut-Rhin doit être autorisée par le Conseil Général ou par sa Commission Permanente, si cette dernière a obtenu délégation d'attribution.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à votre Commission, les acquisitions et les aliénations de terrains par le Département du Haut-Rhin, ainsi que la prise en charge des indemnités y afférentes figurant sur les tableaux annexés au rapport et concernant les opérations ci-après :

**I. ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**1°) R.D. 12 bis et R.D. 16 - Commune de HAGENTHAL-LE-BAS** - Dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection des RD 12 bis et 16, cession gratuite d'une parcelle de terrain prévue dans le permis de construire délivré le 27 octobre 2006, conformément aux dispositions des articles L. 332-6-1 et R 332-15 du Code de l'Urbanisme.

Superficie concernée : 0 a 81 ca

**Coût de l'opération : cession gratuite**

**2°) R.D. 466 - Déviation d'ASPACH - Commune de CARSPACH** Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 août 2004 - Indemnités complémentaires à celles déjà approuvées par votre Assemblée dans ses séances du 19 janvier et 7 septembre 2007.

Superficie concernée : 306 a 74 ca dont 227 a 19 ca appartenant aux époux SCHURCH Ernest et 79 a 55 ca à Madame SCHURCH Marie-Louise

Valeur des terrains : 60 € l'are conformément à un avis du Domaine du 18 avril 2006

Indemnité principale :		
3 ha 06 a 74 ca x 60 € l'are	:	18 404,40 €
Indemnité de emploi :		
à 20 % (jusqu'à 5 000 €)	:	1 954,60 €
à 15 % (de 5 000 € à 15 000 €)	:	<u>1 294,71 €</u>
		3 249,31 €
Total	:	21 653,71 €
Montant déjà approuvé le 19/01/07	:	21 415,06 €
<b>Montant restant à approuver</b>	:	<b>238,65 €</b>

Les indemnités complémentaires proviennent du fait qu'initialement l'acquisition de 306,74 ares a été soumise à votre Assemblée comme un seul ensemble, propriété des époux SCHURCH Ernest.

Or, une des parcelles de 79, 55 ares appartient en bien propre à Madame SCHURCH Marie Louise, épouse de Monsieur SCHURCH Ernest. Dans ces conditions, cette parcelle bénéficie de l'indemnité de emploi au taux de 20%, et non de 15%.

**3°) R.D. 466 - Déviation d'ASPACH - Commune de HEIDWILLER** Opération déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 août 2004. Approbation des indemnités fixées par la Juridiction de l'Expropriation dans un jugement du 16 octobre 2007.

Superficie concernée : 67 a 92 ca

Valeur des terrains : 60 € l'are conformément à un avis du Domaine du 18 avril 2006.

Indemnité principale :		
67 a 92 ca x 60 € l'are	:	4 075,20 €
Indemnité de emploi à 5%	:	<u>203,76 €</u>
Total intermédiaire	:	4 278,96 €
Perte de revenu sur le droit de chasse	:	9 100,00 €
Indemnité pour perte de bois	:	<u>10 742,00 €</u>
Total général	:	24 120,96 €
Montant déjà approuvé le 7/09/07	:	19 843,00 €
<b>Montant restant à approuver</b>	:	<b>4 277,96 €</b>

**4°) R.D. 1 Bis – Commune d'EGUISHEIM** – Acquisitions de deux parcelles de terrain dans le cadre de la rectification des emprises du domaine public au droit de la RD 1 bis à EGISHEIM.

Superficie concernée : 0 a 64 ca

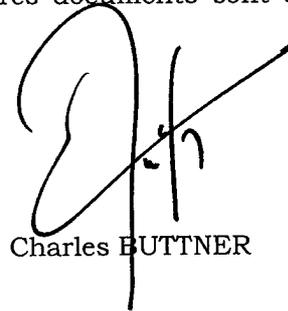
Valeur du terrain : 2 000 € l'are pour un terrain situé en zone constructible UD

Indemnité principale : 0 a 63 ca x 2 000 € : 1 280,00 €

**Coût de l'opération : 1 280,00 €**

Les différents tableaux des terrains à acquérir et autres documents sont déposés sur le bureau de votre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le  
TABLEAU

DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune d' HAGENTHAL-LE-BAS  
R.D 12 Bis et 16 – Cession gratuite d'un terrain dans le cadre de la délivrance d'un permis  
de construire ( articles L 332-6-1 et R 332-15 du Code de l'Urbanisme).

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 14/11/2007

Joëlle FREYBOURGER



n° d'ordre		Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		INDEMNITES							MONTANT TOTAL				
		n° de la section	n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	Valeur de la parcelle en €	de remploi %-col.11 en €	pour plantation en €	indemnités pour perte de bois 100 € l'are	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	Reports					Commune d' EGUISHEIM									
1	3	208/62	0,81	sol	"Avenue de Souprosse"	GOF Carré de l'habitat	0,81		Cession gratuite						
<b>TOTAL GENERAL</b>															

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU Colmar, le  
DES TERRAINS A ACQUERIR  
Dans le cadre de la déviation d'ASPACH (RD 466)

Indemnités complémentaires  
Sur le territoire de la commune de CARSPACH

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 15 NOV. 2007



Joëlle FREYBOURGER



Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

TABLEAU Colmar, le

DE TERRAINS A ACQUERIR

Sur le territoire de la commune d'EGUISHEIM  
R.D 1 BIS – Rectification des emprises du domaine public

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 14/11/2007

Joëlle FREYBOURGER



n° d'ordre	section	Désignation de la parcelle suivant procès-verbal d'arpentage		n° de la parcelle	nature de la parcelle	lieudit	Nom, prénoms des propriétaires	surface à acquérir en ares	surface restante en ares	Prix de l'are en €	INDEMNITES					MONTANT TOTAL	
		n° de la parcelle	en ares								Valeur de la parcelle en €	de remploi %-col.11 en €	pour plantation en €	indemnités pour perte de bois 100 € l'are	Valeur de la parcelle en €	Ind. en €	TOTAL
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16		
	Reports						Commune d' EGUISHEIM										
1	15	272/6	0, 26	Terre	"Sauloecher"	SAREST	0, 26		2000,00	520,00 €							1280,00
2	13	503/142	0, 38	Terre	"Sauloecher"	SAREST	0, 38		2000,00	760,00 €							
<b>TOTAL GENERAL</b>																1 280,00	1280,00

# Commune d'EGUISHEIM

Section : 13

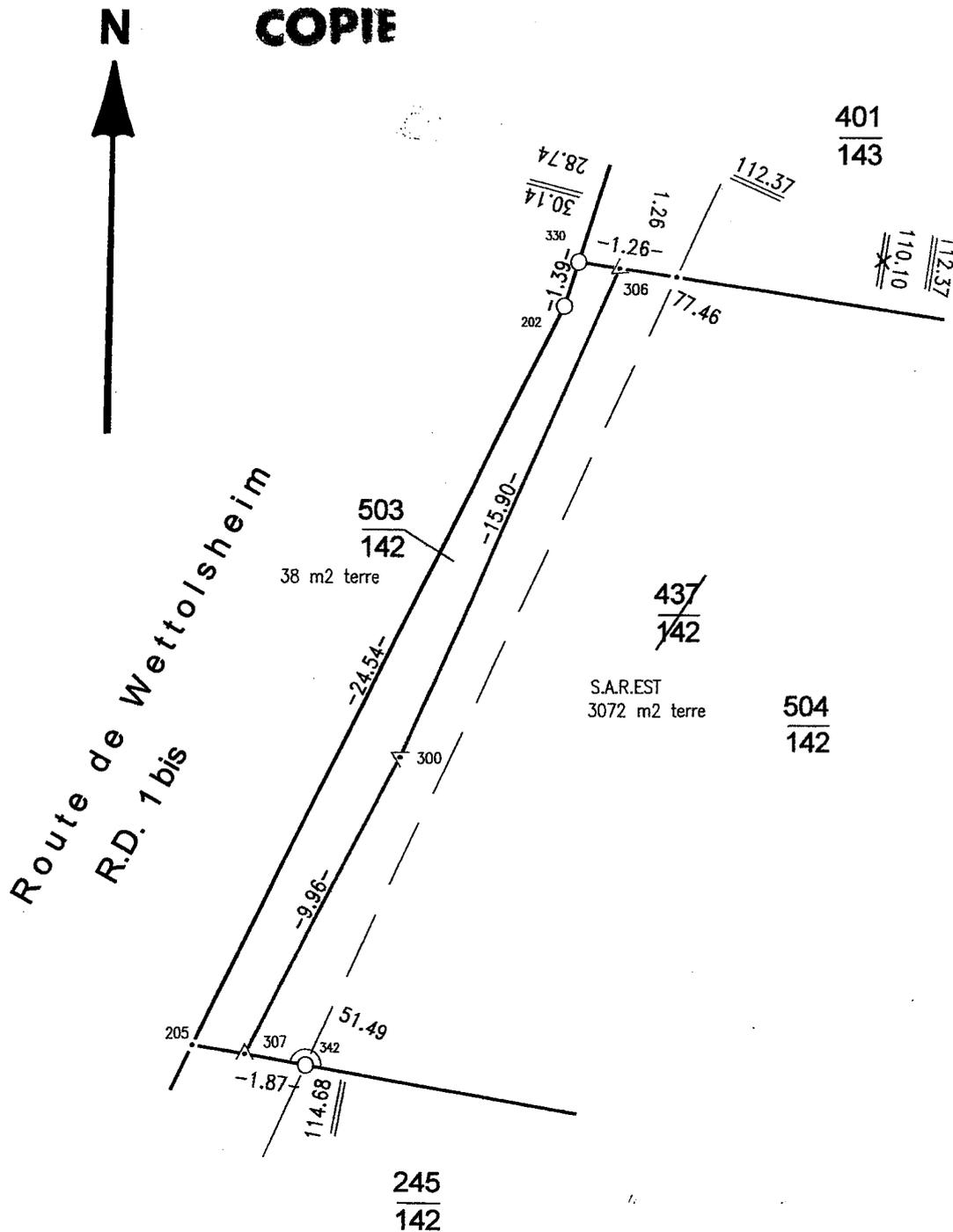
Lieudit : Sauloecher

Croquis

N° 1188

Croquis sans échelle

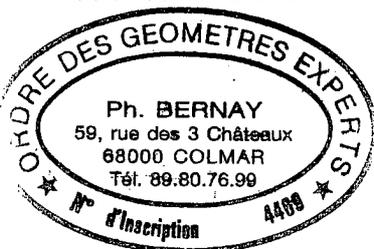
Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis le Mardi 28 NOVEMBRE 2006.

La nouvelle limite est reconnue par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

S.A.R.E.S.T.



Commune : EGUISHHEIM

Croquis  
N° 1180

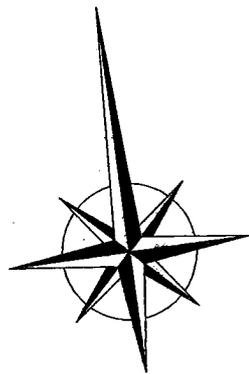
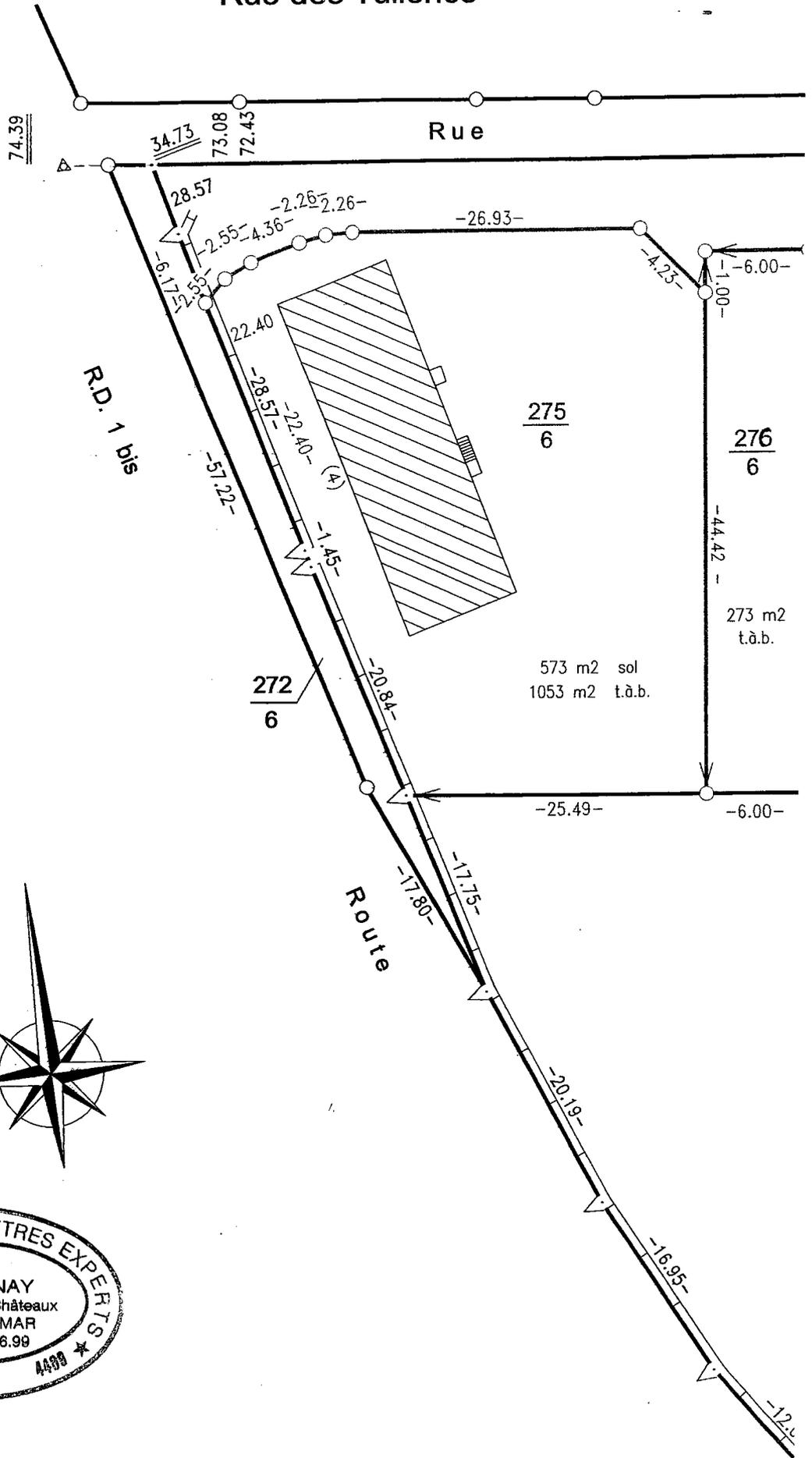
Section 15

Lieudit : Route de Wettolsheim  
Rue des Tuileries

**COPIE**

Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

Croquis sans échelle



ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS  
 Ph. BERNAY  
 59, rue des 3 Châteaux  
 68000 COLMAR  
 Tél. 89.80.76.99  
 N° d'Inscription 4499

Direction du Patrimoine  
Départemental et du Droit des Sols

Colmar, le  
TABLEAU  
DES TERRAINS A ACQUERIR  
Dans le cadre de la déviation d'ASPACH (RD 466)

Indemnités fixées aux termes du jugement prononcé le 6 juin 2007  
Sur le territoire de la commune de HEIDWILLER

Dressé par le Chef du Service des Opérations Foncières et des Assurances

A COLMAR, le 15 novembre 2007



Joëlle FREYBOURGER

MAE - Déviation d'ASPACH sur les bans - d'ASPACH, CARSPACH et HEIDWILLER  
route départementale - 466

PROPRIETES	REFERENCE CADASTRALE						OBSERVATIONS	INDEMNITES			
	COMMUNE	SECT.	N°	NATUR	LIEU-DIT	SURFACE		EMPRISE SURF. (m²)	Emprise	Réemploi	Accessoires
M. Jean LEY, Maire de la commune de HEIDWILLER (MAE-049)	HEIDWILLER	12	18	BOIS	In der Lache	21120	3011	0.60(€)x6792.00m²=	203.76(€)	9100.00(€)	Perte de revenu sur le droit de chasse
		12	108	BOIS	Stime	1580	651				
		12	228	SOL	In der Lache	694	694				
		12	316	SOL	Steige	89	89				
		7	110	BOIS	Langhag	3771	49	4075.20(€)		10742.00(€)	indemnité pour perte de bois :
		7	145	SOL	Zielfeld	305	305				
		7	168	SOL	Steigerstraeng	254	254				
		7	176	PRE	Ramstraeng	198	198				
		7	180	SOL	Ramstraeng	192	192				
		7	109/8	BOIS	Ramstraeng	1921	1349				
					Total emprise en m² :	6792					
					Total Général :	6792					
					Total des indemnités :			24120.96(€)			
					Total Général :			24120.96(€)			

Scribe Foncier ©

Montant déjà approuvé : 19 843.00 €  
 Montant restant à approuver : 4 277,96 €